

## PROTECTION DE LA JEUNESSE

## Les agents réclament aussi leur prime



Les agents veulent la prime "Séguir" comme tout le secteur médico-social et à terme, la requalification salariale. /PHOTO T.C.

Voté en avril dernier, la prime du "Séguir" va arriver dès la fin du mois de juillet. Les personnels des secteurs médical et médico-social sont concernés par ces 183€ de prime mensuelle puis les 47 points d'indices dès janvier, sauf une catégorie, les adjoints administratifs, laissés une nouvelle fois de côté. Cette prime, mise en place pour l'ensemble des personnes étant en contact avec le public ne sera donc pas d'actualité pour celles et ceux qui sont le premier contact de la Protection judiciaire de la jeunesse. Une nouvelle injustice qui a poussé l'ensemble des travailleurs du milieu médico-social à la grève ce jeudi. Pourtant défini comme la plaque tournante du service, ce milieu très féminisé se sent lésé

après l'attribution de cette prime mensualisée, en sachant que l'ensemble des adjoints administratifs sont quotidiennement au contact du public. "C'est nous qui gérons le contact avec les jeunes et les familles. Lorsque certaines activités sont proposées, c'est à nous d'accompagner, on est toujours avec eux dans les bons comme dans les mauvais moments", témoigne Martine Keiffer, adjointe administrative à Avignon depuis 40 ans.

Pour cette journée de grève nationale, une pétition a déjà recolté plus de 4000 signatures dans le milieu de la Protection judiciaire de la jeunesse qui compte environ 10 000 personnes dans ses rangs à l'échelle nationale.